

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 7 juin 2021, à 20h, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, maire.

Sont présents :

- M Yanick Baillargeon, maire
- M^{mes} Hélène Gagnon, conseillère
Katia Duchesne, conseillère
- MM Yoland Bau, conseiller
Serge Allard, conseiller
Michel Simard, conseiller
- M^{me} Stéphanie Gagnon, Directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Yanick Baillargeon, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Rapport financier
 - 5.3 Présentation et acceptation des états financiers 2020
 - 5.4 Adoption du règlement 2021-006 intitulé «Règlement modifiant le règlement 2021-003 intitulé « Gestion contractuelle » »
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets : Acceptation entente d'utilisation du gymnase pour le camp de jour estival
 - 7.2 Pont du site du Moulin des Pionniers :
 - 7.2.1 Fonds des régions et de la ruralité de la MRC Domaine-du-Roy volet local : Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière
 - 7.2.2 Autorisation début des travaux
 - 7.3 Assurances municipales : Intégration de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc.
 - 7.4 Réfection pont chute 25 : Autorisation d'attribution du mandat
 - 7.5 Fédération des villages-relais : Autorisation de participation au congrès annuel

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. VOIRIE

10. SERVICES PUBLICS

- 10.1 Aqueduc et chaussée chemin des Pionniers : Attribution du mandat
- 10.2 Poste de pompage des Peupliers : Autorisation d'attribution du mandat

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 12.1 Dérogation mineure au 4860, rue des Peupliers

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1 Fonds des régions et de la ruralité de la MRC Domaine-du-Roy : Projet mise à niveau de sentiers multifonctionnels : Autorisation de demande
- 13.2 Projet Montagne Ouellet :
 - 13.2.1 Réfection pont des Germain : Autorisation d'attribution de mandat
 - 13.2.2 Fonds des régions et de la ruralité – volet local et territorial : Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. AFFAIRES NOUVELLES

- 15.1 Motion de remerciements Françoise Dallaire
- 15.2 Salon funéraire : Point d'information

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2021-06-090

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2021-06-091

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

Il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 3 mai 2021 tel que présenté.

POINT 4.1

RAPPORT DU MAIRE

J'ai participé à une rencontre avec la direction du club de motoneige Les Loups du Nord, avec les représentants des Loups au Volant, aux rencontres de la MRC Domaine-du-Roy, à une rencontre de Communautés forestières, à deux entrevues avec Martin Horik pour les sentiers VTT et Enduro, au congrès de Communautés forestières, avec la Fabrique, à une rencontre en lien avec internet haute vitesse dans notre secteur et à une remise de la médaille « Croix du courage » à un pompier volontaire du Service incendie Saint-Félicien – Saint-Prime – La Doré.

POINT 4.2

RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de mai 2021 selon leurs différents domaines d'intervention.

Serge Allard a participé à une rencontre de la Résidence Dorée et à une rencontre de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons.

Michel Simard a participé à une rencontre de la Résidence Dorée et aux rencontres de la MRC Domaine-du-Roy.

Les autres conseillers n'ont rien à signaler.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2021-06-092

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de mai 2021 de la Municipalité au montant de 246 943.57\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RAPPORT FINANCIER

Le maire dépose le rapport financier en date du 31 mai 2021.

POINT 5.3

RÉSOLUTION 2021-06-093

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Monsieur Marc Lévesque de Raymond Chabot Grant Thornton a présenté virtuellement les états financiers 2020 aux membres du conseil. La vidéo de la présentation sera disponible sur le site Web de la Municipalité.

Le maire fait rapport sur les états financiers 2020.

Il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte les états financiers 2020 tel que présentés par Raymond Chabot Grant Thornton et préparé par l'administration municipale.

POINT 5.4

RÉSOLUTION 2021-06-094

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-006 INTITULÉ « Règlement modifiant le règlement 2021-003 intitulé « Gestion contractuelle » »

Il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte le règlement 2021-006 intitulé « Règlement modifiant le règlement 2021-003 intitulé « Gestion contractuelle » » tel que présenté.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

RÈGLEMENT 2021-006
MODIFICATION RÈGLEMENT 2021-003 INTITULÉ
GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2021-003 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 15 février 2021, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard que le conseil municipal de la paroisse de La Doré soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 2021-003 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux

articles 10 a) À 10 e) du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ LE 7 juin 2021

PUBLIÉ LE 8 juin 2021

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA,
Directrice générale

POINT 6.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 7.1
RÉSOLUTION 2021-06-095
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS : ACCEPTATION
ENTENTE D'UTILISATION DU GYMNASSE POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise le gymnase et les équipements du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets pour le camp de jour estival;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'encadrer cette collaboration par une entente d'utilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la directrice générale à signer les documents nécessaires.

POINT 7.2.1
RÉSOLUTION 2021-06-096
PONT DU SITE DU MOULIN DES PIONNIERS : FONDS DES RÉGIONS ET DE LA
RURALITÉ DE LA MRC DOMAINE-DU-ROY – VOLET LOCAL : AUTORISATION
DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le programme « Fonds des régions et de la ruralité de la MRC Domaine-du-Roy - volet local;

CONSIDÉRANT le projet de réfection du pont enjambant la rivière aux Saumons et situé sur le site du Moulin des Pionniers;

CONSIDÉRANT QUE ledit pont appartient à la Municipalité de la Paroisse de La Doré;

CONSIDÉRANT QUE ledit pont est utilisé pour les sentiers de vélo et les sentiers pédestres vers la montagne à Ouellet et également pour les sentiers fédérés de VTT et de motoneige;

CONSIDÉRANT QUE ce pont est connecteur au réseau de sentiers de Saint-Félicien et Chibougamau, avec la MRC Maria-Chapdelaine vers Normandin pour les grandes passerelles et vers La Tuque et les territoires non-organisés;

CONSIDÉRANT QUE ce pont fait partie intégrante du projet d'implantation du camping, prévu pour 2022;

CONSIDÉRANT QUE les clubs de VTT et de motoneige seront partenaires au projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères exigés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est à portée locale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière de 15 000\$ dans le cadre du programme « Fonds des régions et de la ruralité » de la MRC Domaine-du-Roy dans le volet local, et ce, pour le projet de réfection du pont enjambant la rivière aux Saumons et situé sur le site du Moulin des Pionniers;
- autorise à prendre 10 000\$ maximum dans les surplus pour l'achat des matériaux, si nécessaire;
- autorise le personnel des travaux publics à procéder à l'exécution des travaux.

POINT 7.2.2

RÉSOLUTION 2021-06-097

PONT DU SITE DU MOULIN DES PIONNIERS : AUTORISATION DÉBUT DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT le projet de réfection du pont enjambant la rivière aux Saumons et situé sur le site du Moulin des Pionniers;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder rapidement à ladite réfection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le début des travaux pour la réfection du pont enjambant la rivière aux Saumons et situé sur le site du Moulin des Pionniers et autorise le maire et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires et à procéder à tous les achats requis.

POINT 7.3

RÉSOLUTION 2021-06-098

ASSURANCES MUNICIPALES : INTÉGRATION DE LA CORPORATION DU MOULIN DES PIONNIERS DE LA DORÉ INC.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. est un organisme à but non-lucratif et comporte le même conseil d'administration que la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme fait partie des champs de compétence municipale;

CONSIDÉRANT les économies possibles en raison que la Municipalité fait partie d'une mutuelle d'assurances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'intégration de la Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. dans les assurances municipales.

POINT 7.4

RÉSOLUTION 2021-06-099

RÉFECTION PONT CHUTE 25 : AUTORISATION D'ATTRIBUTION DU MANDAT

CONSIDÉRANT le projet de réfection du pont de la Chute 25;

CONSIDÉRANT QUE ce pont est utilisé par les adeptes de véhicules hors route, de ski de fond, de vélo et qu'il fait partie intégrante du projet de sentier multi usages et du projet de sentier de VTT vers La Tuque;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est en piètre état et nécessite une réfection afin d'assurer la sécurité de tous les usagers;

CONSIDÉRANT QUE deux(2) appels d'offres sur invitation ont été lancés;

CONSIDÉRANT QUE le club de motoneige Les Loups du Nord et le club de VTT Les Portes du Nord contribuent au projet;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) demandes de subventions ont été faites mais que les réponses ne sont pas encore reçues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prendra les sommes manquantes dans les surplus, et ce, pour un maximum de 40 000\$ si les demandes de subventions sont négatives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'attribution du mandat de réfection du pont de la chute 25 à Construction Bon-Air pour la somme de 58 630\$, plus les taxes applicables, et ce, selon la proposition datée du 3 juin 2021.

Le vote est demandé aux membres du conseil.

Pour : 4

Contre : 1

Le conseiller Yoland Bau inscrit sa dissidence.

Résolution adoptée.

POINT 7.5

RÉSOLUTION 2021-06-100

FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS : AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL

CONSIDÉRANT la tenue du congrès 2021 de la Fédération des villages-relais du Québec du 8 au 10 septembre prochain à Forestville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de ladite fédération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la participation de Yanick Baillargeon au congrès 2021 de la Fédération des villages-relais du Québec qui aura lieu du 8 au 10 septembre à Forestville. Un budget de 2 000\$ est accordé. Les frais encourus seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2021-06-101

AQUEDUC ET CHAUSSÉE CHEMIN DES PIONNIERS : ATTRIBUTION DU MANDAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 13 avril 2021;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions reçues effectué par Francis Leclerc, ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- mandate la firme G. Lévesque Terrassement pour la réalisation l'aqueduc et de la chaussée du chemin des Pionniers, et ce, au cout de 445 757\$, plus les taxes applicables, et selon la proposition reçue;

- l'argent supplémentaire de la TECQ sera affecté à ce projet lorsque le montant sera connu;
- le solde disponible du fonds de roulement sera utilisé à la hauteur de 63 000\$, remboursable sur 10 ans;
- si nécessaire, le solde manquant sera pris dans le surplus accumulé.

POINT 10.2

RÉSOLUTION 2021-06-102

POSTE DE POMPAGE DES PEUPLIERS : AUTORISATION D'ATTRIBUTION DU MANDAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions reçues effectué par Francis Leclerc, ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- mandate Fernand Boilard pour la réalisation de la mise à niveau du poste de pompage des Peupliers, et ce, au coût de 262 272\$, plus les taxes applicables, et selon la proposition reçue;
- pour compléter le budget manquant, le conseil autorise l'utilisation de la réserve financière d'eau potable, soit environ 80 000\$, remboursable sur 5 ans.

POINT 12.1

RÉSOLUTION 2021-06-103

DÉROGATION MINEURE AU 4860, RUE DES PEUPLIERS

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour la propriété du 4860, rue des Peupliers, lot 4 595 331;

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une dérogation mineure pour la propriété du 4860 rue des Peupliers, lot 4 595 331, afin de permettre la marge de recul arrière gauche de la remise à 0.75 mètre et la marge de recul arrière droite de la remise à 0.72 mètre au lieu de 1 mètre prévu à la réglementation municipale, le tout selon le plan préparé par Caouette, Thériault & Renaud inc., minute 7377.

POINT 13.1

RÉSOLUTION 2021-06-104

FONDS DES RÉGIONS ET DE LA RURALITÉ DE LA MRC DOMAINE-DU-ROY : PROJET DE MISE À NIVEAU DE SENTIERS MULTIFONCTIONNELS : AUTORISATION DE DEMANDE

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau de sentiers multifonctionnels de la Ville de Saint-Félicien;

CONSIDÉRANT QU'une partie des coûts pourrait être assumée par le Fonds des régions et de la ruralité de la MRC Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de vélo de Saint-Félicien offre des sentiers de haut niveau à toute la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appui le projet de mise à niveau de sentiers multifonctionnels présenté par la Ville de Saint-Félicien et autorise la

présentation d'une demande d'aide financière dans le Fonds des régions et de la ruralité – volet territorial – de la MRC Domaine-du-Roy.

POINT 13.2.1

RÉSOLUTION 2021-06-105

PROJET MONTAGNE A OUELLET : RÉFECTION DU PONT DES GERMAIN :
AUTORISATION D'ATTRIBUTION DE MANDAT

CONSIDÉRANT le projet de développement du secteur de la Montagne à Ouellet;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir accès au secteur, il est nécessaire de procéder à la réfection du pont des Germain;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'attribution du mandat de réfection du pont des Germain à Rosario Martel, et ce, pour la somme de 86 975\$, plus les taxes applicables et selon la proposition datée du 3 juin 2021

POINT 13.2.2

RÉSOLUTION 2021-06-106

PROJET MONTAGNE A OUELLET : FONDS DES RÉGIONS ET DE LA RURALITÉ
DE LA MRC DOMAINE-DU-ROY – VOLET LOCAL ET TERRITORIAL :
AUTORISATION DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le programme « Fonds des régions et de la ruralité de la MRC Domaine-du-Roy, volet local et territorial;

CONSIDÉRANT le projet de de développement du secteur de la Montagne Ouellet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fait partie du nouveau Parc de la Couronne;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères exigés;

CONSIDÉRANT QUE le projet est à portée locale et territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Katia Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière pour le solde restant dans le cadre du programme « Fonds des régions et de la ruralité » de la MRC Domaine-du-Roy dans le volet local ainsi qu'une demande du même montant dans le volet territorial, et ce, pour le projet de développement du secteur de la Montagne à Ouellet.

POINT 15.1

RÉSOLUTION 2021-06-107

MOTION DE REMERCIEMENTS FRANÇOISE DALLAIRE

Une motion de remerciements est présenté par Michel Simard à madame Françoise Dallaire pour ses années au sein de la direction de la Résidences Dorée.

De par son travail acharné, sa personnalité enjouée et son désir de s'assurer du bien-être de tous les résidents, la Résidence Dorée est un établissement pour personnes âgées autonomes qui fait l'envie de tous et dont les résidents sont heureux d'y séjourner.

Merci pour votre bon travail et nous vous souhaitons un belle retraite bien méritée et empreinte de bons moments.

POINT 10.2

SALON FUNÉRAIRE : POINT D'INFORMATION

Le maire tient à préciser à la population que, contrairement aux rumeurs qui circulent, le salon funéraire est fonctionnel et ouvert à tous. Ceux qui désirent y recevoir les services funéraires pour leur défunt doivent communiquer avec la Fabrique pour tous les renseignements.

POINT 16.0
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 17.0
RÉSOLUTION 2021-06-108
LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h35, il est proposé par Katia Duchesne de lever la présente séance.

Yanick Baillargeon,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale